



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3926

Institution de servitudes d'utilité publique - Ancienne usine à gaz (AUG) La Mouche - ZAC  
porte Ampère à Lyon 7e

Direction de l'Ecologie Urbaine

**Rapporteur** : M. SECHERESSE Jean-Yves

**SEANCE DU 28 MAI 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 31 MAI 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MAI 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 31 MAI 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 JUIN 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. FENECH (pouvoir à M. DAVID), Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme FONDEUR (pouvoir à M. BERNARD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD

**2018/3926 - INSTITUTION DE SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE - ANCIENNE  
USINE A GAZ (AUG) LA MOUCHE - ZAC PORTE AMPERE A LYON 7E  
(DIRECTION DE L'ECOLOGIE URBAINE)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 mai 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2018/3755 du 26 mars 2018, vous avez émis un avis favorable sous réserves pour le projet d'arrêté préfectoral d'institution de servitudes d'utilité publique concernant le site de l'ancienne usine à gaz « La Mouche – ZAC porte Ampère à Lyon 7<sup>e</sup> ». Les réserves portent principalement sur la mise à jour des listes des parcelles et propriétaires concernés par la future servitude d'utilité publique, dont l'un des principaux enjeux est le maintien dans le temps de la compatibilité des usages du site avec l'état des sols et des eaux souterraines.

La Direction Départementale de la Protection des Populations soumet un projet d'arrêté préfectoral actualisé par la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL), à enquête publique et à l'avis du Conseil municipal de Lyon, sur lequel s'étend le périmètre au sein de la ZAC Porte Ampère. L'enquête publique se déroulera du 24 avril 2018 au 28 mai 2018 inclus.

L'actualisation du projet d'arrêté préfectoral consiste en :

- la mise à jour des listes des parcelles et propriétaires concernés par la servitude d'utilité publique ;
  - l'adaptation du texte, sur la forme, pour le rapprocher du modèle de servitude d'utilité publique actuellement utilisé par la DREAL ;
  - la modification de l'article 4 du projet initial d'arrêté préfectoral, relatif aux frais de publications légales, afin d'être en conformité avec l'article R 515-31-7 du code de l'environnement, à savoir que ces frais sont à la charge de l'ancien exploitant uniquement (et non des propriétaires et de l'ancien exploitant).

Vu le code de l'environnement et, notamment, ses articles L 515-8 à L 515-12 et R 515-31-1 à R 515-31-7 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 avril 2001 prescrivant à la société ENGIE (ex GDF) la dépollution du site précédemment occupé par l'usine à gaz à Lyon 7<sup>e</sup>, quartier de la Mouche ;

Vu le dossier de mise en place de servitudes d'utilité publique du 19 janvier 2016 réalisé par la société Tauw ;

Vu le rapport du 28 février 2018 de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, service chargé de l'inspection des installations classées ;

Considérant la nécessité d'établir un dossier de servitudes d'utilité publique afin de maintenir dans le temps la compatibilité des usages de ce site avec l'état des sols et des eaux ;

Vu l'avis du Conseil **du 7<sup>e</sup> arrondissement** ;

Ouï l'avis de la commission **urbanisme - logement - cadre de vie - environnement - politique de la ville - déplacements - sécurité - voirie** ;

**DELIBERE**

Le Conseil municipal de Lyon émet un avis favorable à la demande d'établissement de servitudes d'utilité publique attachées à ce site, sur proposition de la société ENGIE et en application de l'arrêté préfectoral du 30 avril 2001.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Jean-Yves SECHERESSE